



RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2018

**Accompagnement d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité
Active, en vue de leur insertion socioprofessionnelle.**

**LOT 3 : Publics rencontrant des problèmes d'addictions et/ou
psychologiques.**

Consultation N° DASES BRSA 20152310090025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. L'ORGANISATION DE SIS	3
1.1 Le conseil d'administration	3
1.2 L'équipe	4
II. LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA	
EN 2018	6
2.1 Les éléments financiers	6
2.2 La file active en 2018	7
2.3 La provenance des dossiers	9
2.4 Les caractéristiques du public accueilli	10
2.5 L'ancienneté au sein de l'association pour l'ensemble des allocataires accompagnés en 2018	14
2.6 Les sorties de SIS en 2018	15
2.7 Les actes professionnels	19
III. L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE A SIS	28
IV. LES ACTIONS COLLECTIVES	32
V. L'ACTION DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION AUPRES D'UN CHEZ SOI D'ABORD	40
VI. LE PARTENARIAT	40
VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	43

INTRODUCTION

L'association SIS a été créée en 1993. Son activité principale depuis sa création, financée par la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé), est l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) parisiennes ayant des problèmes psychologiques et/ou d'addiction. Elle met en place un accompagnement psycho-social, social et professionnel, afin de permettre aux allocataires de retrouver une autonomie dans tous les domaines de leur vie quotidienne (logement, famille, santé, citoyenneté, etc.). Depuis 2018, SIS propose également l'intervention auprès de professionnels du champ social et médico-social pour les sensibiliser aux problématiques de santé mentale.

L'identité de SIS est fondée sur des valeurs essentielles et une approche éthique qui sont au cœur de l'action que ses professionnels développent : solidarité, humanisme, écoute, respect, autonomie et responsabilisation des publics. Ces fondements sont adossés à une volonté d'affirmer les valeurs pour bâtir des partenariats clairs fondant des relations de confiance.

L'année 2018 fut pour SIS une année de stabilité, de réflexion, d'avancement et de perspectives. Elle a su répondre aux interrogations de la DASES concernant son mode d'accompagnement spécifique par les psychologues, son organisation institutionnelle et sa stratégie de développement.

En interne,

- Les réunions du Conseil d'Administration ont permis de suivre les hypothèses et perspectives de développement et d'identifier les projets à ouvrir.
- La continuité des réunions d'équipe hebdomadaires ont permis d'échanger sur les situations complexes d'allocataires et sur la vie institutionnelle.
- La mise en place de procédures a eu pour but d'éclaircir l'organisation de l'équipe des professionnels.
- Deux plaquettes de présentation de SIS ont été élaborées. Une à destination des personnes accompagnées et une à destination des partenaires.

- SIS a fait appel à un nouveau cabinet comptable afin d'avoir une meilleure gestion financière.
- Des actions collectives ont été de nouveau planifiées.
- L'élaboration du projet d'établissement a permis l'intégration d'allocataires au groupe de travail et la mise en place d'une démarche qualité.
- Une régulation d'équipe a eu lieu à la demande des salariés à raison de 4 séances. L'objectif était de mieux travailler en cohésion et de redéfinir les pratiques professionnelles.

En externe, l'année 2018 aura été celle du développement de la mission et du partenariat :

- Pour la première fois, SIS a mené une autre action que celle financée par la DASES. Elle a co-animé avec Maison Blanche une formation auprès de Un Chez Soi d'Abord. L'objectif était d'aider les professionnels à accompagner les publics ayant des problématiques en santé mentale.
- SIS a signé un avenant au marché avec la DASES modifiant les modalités de validation des CER (contrats d'engagements réciproques) ainsi que le prix de la semaine de la prise en charge administrative.
- Elle a développé le réseau partenarial en santé mentale, notamment en témoignant lors du Forum de rétablissement à la Cité des Sciences et en intervenant auprès d'équipes sociales pour les sensibiliser au champ de la santé mentale.
- SIS a été sollicitée par le Conseil Local en Santé Mentale de Fontenay-sous-Bois pour présenter le dispositif RSA parisien, sa pratique professionnelle en tant qu'association spécialisée et le principe de rétablissement et de remobilisation.
- SIS a répondu à la demande de l'Espace Solidaire de l'Habitat de la Fondation Abbé Pierre pour mener une action d'accompagnement auprès des bénéficiaires qu'elle soutient dans le cadre de la lutte contre les expulsions locatives et qui sont confrontés à des problématiques de santé mentale.

- SIS a sollicité également les centres de formation en travail social afin d'intervenir auprès des futurs professionnels et les sensibiliser sur le sujet de la santé mentale.
- Une convention partenariale a été signée avec la Fondation l'Elan Retrouvé.
- SIS a adhéré à Tous Bénévoles afin de collaborer avec des bénévoles pour la maintenance de son site internet.
- SIS a adhéré au Collectif France Emploi Accompagné afin de réfléchir à l'élargissement de sa mission afin de se positionner sur des projets d'emploi accompagné.
- SIS a renouvelé son adhésion à Santé Mentale France afin d'être tenue informée des évolutions et des orientations sur ce sujet, et d'élargir son réseau de partenaires institutionnels.

I. L'ORGANISATION A SIS

1.1 Le conseil d'administration

SIS est sous la gouvernance d'un conseil d'administration :

Présidente

Martyne PERROT

Sociologue au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), retraitée

Vice-président

Christian MOUSNIER

Chef d'entreprise

Trésorier

Gérard BATISSE

Chef d'entreprise, retraité

Président d'une association caritative (France-Laos)

Secrétaire

Carole DARMON

Assistante ressources humaines

Administrateur

Loïc DEMOY

Expert comptable

Ex administrateur de "Solidarités Nouvelles Face au Chômage"

Administratrice

Martine BORGOMANO

Ex Directrice de la « Fondation des Petits Frères des Pauvres », retraitée

Administratrice de la fondation MACIF

Représentant des salariés

Jérémie HEILMANN

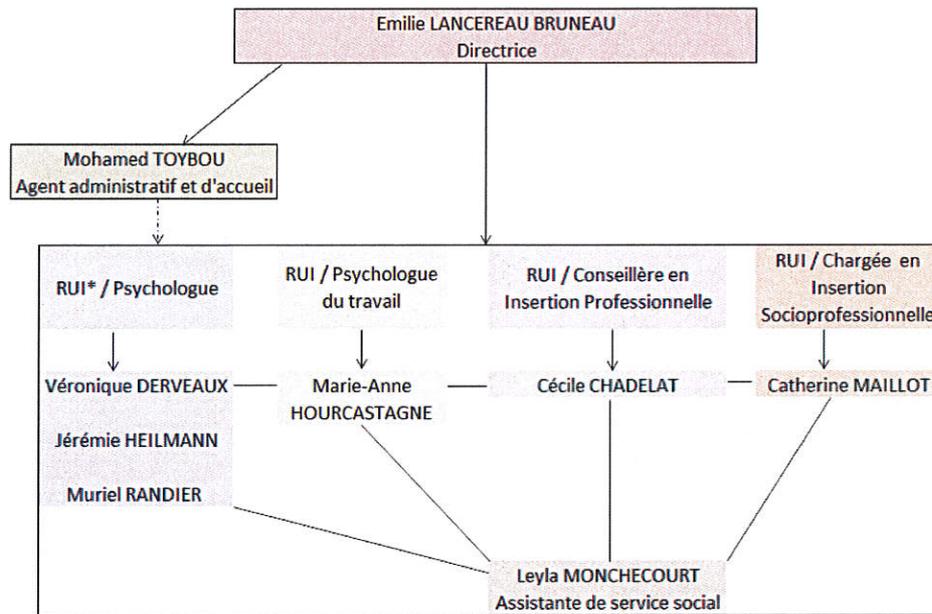
Référent Unique d'Insertion - Psychologue clinicien

1.2 L'équipe

En 2018, l'équipe était constituée de 8 salariés dont une directrice, cinq référents uniques d'insertion dont 3 psychologues, une CIP (conseillère en insertion professionnelle) et une CISP (chargée en insertion socioprofessionnelle), une assistante de service social (AS) et un agent d'accueil et administratif, **soit 6.73 équivalents temps plein.**

Depuis le 11 février dernier, une psychologue du travail a rejoint l'équipe en tant que référente unique d'insertion à mi-temps pour combler la diminution de travail de la CISP. En effet, le temps de travail de cette dernière est passé de 39h à 24h hebdomadaire. Par prudence, il avait été décidé de ne pas réaliser de remplacement immédiatement et attendre l'évolution de nos projets.

➤ L'organigramme



* RUI : référent unique d'insertion

Les difficultés du public accueilli sont souvent de plusieurs ordres et sont en général imbriquées les unes aux autres et sans aucun parcours de soins. De ce fait, SIS a fait le choix d'avoir des professionnels expérimentés de compétences pluridisciplinaires complémentaires.

Comme le montre l'organigramme, seule l'assistante de service social n'est pas référente unique d'insertion. En ce qui me concerne, contrairement à mon prédécesseur, je ne suis pas non plus référente. Il est primordial que les rôles de chaque professionnel soient clairs pour les allocataires. Toutefois, j'interviens auprès de ces derniers lorsque la situation le nécessite, notamment pour rappeler le cadre, permettant ainsi de soutenir l'équipe dans sa mission. Je reçois également les personnes lorsque leur référent est absent et que le CER doit être renouvelé pour ne pas les pénaliser dans leur démarche. Enfin, je peux être amenée à recevoir les bénéficiaires lors du premier entretien afin de respecter les échéances et dans le cas de situations particulières, comme par exemple, des allocataires pour qui le cadre va devoir être notifié dès leur premier rendez-vous.

➤ Les formations

En 2018 et comme chaque année, il a été demandé à chaque salarié leur souhait de formation. Ainsi, 4 d'entre eux ont pu bénéficier des formations suivantes :

- Gestion des conflits et de l'agressivité où l'assistante de service social, l'agent d'accueil et administratif et un psychologue ont participé durant trois jours.
- La souffrance psychique à laquelle a participé la CIP, d'une durée de trois jours.
- L'accompagnement des artistes où a participé la CISP.

II. LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA EN 2018

2.1 Les éléments financiers

En 2018, SIS devait se voir attribuer un nombre de **372 dossiers maximum et de 256 dossiers minimum** comprenant l'accueil de **10% de familles (soit 37 maximum)**. Le nombre de dossiers attribué à SIS n'a donc pas excédé 372 et n'a pas été inférieur à 256.

Le montant minimum annuel HT (article 2.1.3.2 du cahier des clauses administratives particulières) pour 372 dossiers est égal à 589 411,68€. **La facturation 2018 pour SIS s'est élevée à 512 386 €** soit à un taux d'activité de 74 % (cf tableau détaillé en page 6), et une hausse de 14.60 % par rapport à 2017. Cette légère hausse s'explique par l'augmentation du nombre de semaines de prise en charge et celle du prix de la semaine de prise en charge administrative du fait de la validation des CER par les cadres des associations depuis le 1^{er} octobre 2018.

Nos comptes 2018 font apparaître des dépenses globales d'un montant de 468 872 € contre 505 710 € en 2017, soit une baisse de 8%. Les dépenses consacrées aux rémunérations et charges de personnel, s'élèvent à 358 758 € (soit 76 % des charges globales) contre 369 450 € en 2017, soit une baisse de 3%. Notre résultat d'exploitation est excédentaire à hauteur de 58 738 €.

Cet excédent s'explique en partie par l'augmentation de notre file active. En effet, en 2017 les 102 dossiers supplémentaires alloués à SIS n'ont engendré l'augmentation de notre facturation qu'à partir de mai 2017. Or en 2018, dès le mois de janvier, les 102 dossiers étaient déjà intégrés. De plus, la validation des CER par le cadre de SIS a modifié le montant de la semaine de prise en charge administrative au 1^{er} octobre 2018, faisant ainsi augmenter notre facturation. L'autre élément à prendre en compte est la diminution de notre masse salariale. D'une part, par le passage à 24h d'une de nos salariées qui n'a pas été remplacé en 2018. D'autre part, aucun départ de salariés n'a eu lieu. Enfin, une vigilance a été apportée sur les dépenses de gestion courante.

➤ Le détail de la facturation mensuelle pour l'année 2018

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moyenn annuelle
Semaines PCA	1615	1309	1321	1328	1698	1396	1392	1739	1374	1713	1353	1399	14967	1469
Semaines PCS isolées	1371	1101	1093	1086	1395	1154	1145	1440	1154	1440	1133	1157	12570	1222
Semaines PCS Familles	150	121	125	125	160	124	120	160	102	125	100	109	1404	126
Sorties	6	13	9	10	6	5	8	10	15	8	16	2	89	9 / mois
Entrées	10	13	16	13	19	6	10	5	10	10	15	15	155	12 / moi
File active mensuelle	331	340	343	346	355	355	361	358	359	354	360	360	3586	352
Pers. Isolées	300	306	307	309	319	319	323	322	328	324	331	328	3243	318
Familles	31	34	36	37	36	36	38	36	31	30	29	32	343	34
Individus en suivi	310	313	318	311	322	326	323	328	322	322	320	321	3303	320
Au dernier jour du mois	325	327	334	336	349	350	353	348	344	346	344	358	3500	343
Total facturation (€)	47521	38300	38370	38303	49253	32624	40110	50565	39630	49929	49383	40582	512386	

2.2 La file active en 2018

➤ Le nombre d'allocataires accueillis à SIS au cours de l'année 2018

Les éléments statistiques qui vont suivre proviennent des enregistrements réalisés sous le logiciel ISIS. A noter que comme les années précédentes, nous remarquons un différentiel entre nos enregistrements et les données fournies par le logiciel.

Nous avons accompagné **464 allocataires** au cours de l'année 2018 représentant 461 dossiers. Ces accompagnements se répartissent comme suit :

Débutés	En cours	Terminés	Total
143	232	89	464

➤ **La répartition des interventions par Référent Unique d'Insertion**

	Débutés	En cours	Terminés	Total
Cécile CHADELAT (CIP)	38	60	22	120
Catherine MAILLOT (CISP)	15	61	16	92
Jérémie HEILMANN (Psychologue)	43	54	27	124
Muriel RANDIER (Psychologue)	24	72	16	112
Véronique DERVEAUX (Psychologue)	27	38	18	83
Leyla MONCHECOURT (Assistante de service social)	27	110	41	178
Emilie LANCEREAU (Directrice)	7	3	1	11
TOTAL	181	398	141	720

Nous précisons qu'il est normal de constater un écart entre ce total et le nombre réel d'allocataires accompagnés par SIS car ni l'assistante de service social, ni la directrice ne sont RUI (référentes uniques d'insertion).

2.3 La provenance des dossiers

➤ Le nombre d'interventions par EPI (espaces parisiens d'insertion)

		Débuté	En cours	Terminée	Total
EPI Minimes	2 ^{ème} arrdt	3	1		4
	3 ^{ème} arrdt	2	2	1	5
	4 ^{ème} arrdt	1	1		2
	9 ^{ème} arrdt	1	2		3
	10 ^{ème} arrdt	6	5	1	12
Total		13	11	2	26 (6%)
EPI Italie	5 ^{ème} arrdt	2	7		9
	6 ^{ème} arrdt	2	2	2	6
	13 ^{ème} arrdt	6	21	5	32
	14 ^{ème} arrdt	2	13	7	22
Total		12	43	14	69 (15%)
EPI Championnet	8 ^{ème} arrdt	3	1		4
	17 ^{ème} arrdt	14	6	1	21
	18 ^{ème} arrdt	17	24	8	49
Total		34	31	9	74 (16%)
EPI 11/12	11 ^{ème} arrdt	6	13	5	24
	12 ^{ème} arrdt	4	16	3	23
Total		10	29	8	47 (10%)
EPI Moisant	7 ^{ème} arrdt	3	6	3	12
	15 ^{ème} arrdt	24	31	14	69
	16 ^{ème} arrdt	5	11	4	20
Total		32	48	21	101 (22%)
EPI Flandre	19 ^{ème} arrdt	14	25	9	48 (10%)
EPI Buzenval	20 ^{ème} arrdt	17	41	9	67 (14%)
EPI 21	SDF	7	4	3	14 (3%)
Hors Paris		4		14	18 (4%)
TOTAL		143	232	89	464

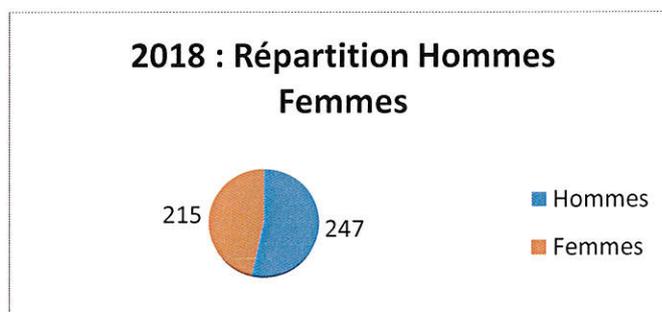
Nous observons une légère augmentation du nombre d'allocataires accompagnés à SIS en provenance des EPI Minimés (+ 3%), Championnet (+ 3%), Moisant (+ 1%) et 21 (+ 1%).

Concernant les autres EPI, le taux d'accompagnement est en légère diminution et varie entre 2 et 4%.

Il n'y a pas d'explications particulières face à ces constats puisque les orientations dépendent des problématiques des personnes à un instant T repérées par les référents.

2.4 Les caractéristiques du public accueilli

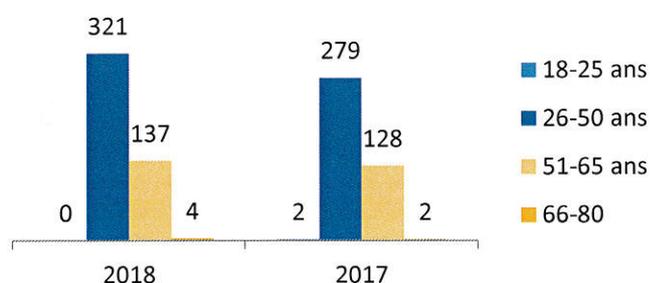
➤ La répartition hommes / femmes



Nous observons une augmentation du nombre de femmes (+ 35) par rapport à celui des hommes (+ 16) accueillis à SIS en 2018, contrairement à 2017.

En effet, 44 % de femmes en 2017 contre 46 % en 2018 et 56 % d'hommes en 2017 contre 53 % en 2018. La proportionnalité est plus élevée.

➤ Les tranches d'âge



La majorité du public accueilli à SIS a un âge compris entre 26 et 50 ans, soit 69%. Et un peu plus d'1/3 des allocataires est âgé de plus de 50 ans, frein supplémentaire à leur insertion socioprofessionnelle.

➤ **Le contexte familial**

	2018	2017
Couple sans enfant	6	3
Couple avec 1 enfant	1	0
Couple avec 2 enfants	3	1
Couple avec 3 enfants et plus	3	2
Isolé sans enfant	392	354
Isolé avec 1 enfant	20	22
Isolé avec 2 enfants	8	9
Isolé avec 3 enfants et plus	4	3
Non renseigné	24	17
Total	461	411

Comme les années précédentes, 86% des personnes sont isolées sans enfant.

➤ **La situation familiale individuelle**

	2018	2017
Célibataire	302	281
Divorcé(e)	36	36
Marié(e)	7	6
Séparé(e)	36	34
Union libre	7	3
Veuf(ve)	3	2
Non renseigné	71	49
Total	462	411

65 % des personnes accueillies sont célibataires. Ce constat rejoint l'explication faite sur le

nombre important de bénéficiaires isolés. Le parcours de vie chaotique et la fragilité des allocataires traduisent également cette variante.

➤ **Les conditions de logement et d'hébergement**

	2017	2018
Propriétaire	23	23
Sous-locataire	0	1
Sans Domicile Fixe	8	9
Non renseigné	32	48
Locataire Parc Social	66	60
Hébergement chez tiers	151	149
Hébergement CHU CHS CHRS	5	4
Locataire Parc Privé	108	118
Hôtel	2	4
Hébergement Résidence Sociale	6	9
Occupant sans droit ni titre	1	1
Occupant à titre gratuit	7	12
Héberg Mais. R-Pens F-Res. acc	0	1
Hébergé parents	2	20
Inconnu	0	1
Hébergé Foyer jeune travailleur	0	1
Total	411	461

Nous pouvons remarquer que **38% des bénéficiaires sont locataires**, majoritairement dans le parc privé, et que **38% sont hébergés**.

Le manque de logement pour les personnes est un frein dans les démarches d'insertion socioprofessionnelle. Pour cette raison, l'assistante de service social est en lien avec les partenaires d'insertion par le logement, comme par exemple, le SIAO, des pensions de famille et des bailleurs sociaux.

➤ **Le niveau scolaire**

	2018	2017
3è Gl 4è-3è techno-BEPC-1è an	35	40
CAP - BEP - Seconde - Première	76	76
Niveau BAC	83	98
Niveau BAC + 2	46	56
Niveau BAC + 3 et 4	42	52
Niveau BAC + 5 et plus	42	46
Parcours scolaire à l'étranger	10	10
Primaire à 4ème générale	19	24
Non renseigné	9	7
Elémentaire	1	2
Maternelle	1	0
Total	364	411

23% du public accueilli possède au moins le niveau BAC. Cet élément ne nous donne pas à voir les réelles problématiques des allocataires, mais néanmoins laisse imaginer une bonne capacité d'apprentissage.

➤ **Les catégories socioprofessionnelles des allocataires pour lesquels une activité antérieure a été renseignée**

	2018	2017
Artisans et Commerçants	9	11
Arts et Spectacle	23	30
Cadres	15	21
Chefs d'Entreprise	8	7
Elèves Etudiants	1	1
Employés / Ouvriers	190	204
Enseignants	3	5
Professions Libérales	13	10
Santé/Social	6	8
Techniciens	6	9

Non renseigné	65	66
Sans Profil CSP	40	39
Total	379	411

Près de 50% des allocataires appartiennent à la catégorie « employés / ouvriers » comme en 2017. Ce résultat est cohérent avec les données du tableau précédent concernant le niveau d'études.

Pour conclure, le « profil type » de l'allocataire suivi à SIS en 2018 est identique à 2017. A savoir, un homme dont l'âge est compris entre 26 et 50 ans, célibataire, locataire dans le parc privé, avec un niveau bac et qui a exercé dans son passé en tant qu'employé.

2.5 L'ancienneté au sein de l'association pour l'ensemble des allocataires accompagnés en 2018

	Nombre	2018	2017
< 1 an	143	31%	38%
De 1 à 2 ans	171	37%	11%
De 2 à 3 ans	15	3%	6%
De 3 à 4 ans	20	4%	7%
De 4 à 10 ans	85	18%	31%
> 10 ans	30	7%	7%
Total	464	100%	100%

75 % des allocataires accueillis en 2018 sont accompagnés par SIS depuis moins de 4 ans, contre 62% en 2017.

Cette hausse s'explique par un certain nombre de réorientations instruites pour les allocataires qui étaient accompagnés depuis plus de 4 ans. Leur sortie de SIS a donc permis de débiter de nouveaux suivis.

Les personnes accompagnées dans la période comprise entre 4 à 10 ans représentaient 18% en 2018, contre 31 % en 2017, soit une baisse de 13%.

Cette baisse montre la prise en compte de la demande du département, à savoir de ne pas suivre les personnes plus de 5 ans. Pour réaliser cet objectif, un bilan a lieu chaque trimestre avec les référents afin de connaître l'avancée des parcours des allocataires. L'objectif était de réfléchir sur l'orientation la plus adaptée pour eux : dossier MDPH, mise à disposition, réorientation vers une autre association, etc. En fonction des solutions retenues, des délais de réalisation ont été fixés et certains allocataires ont été reçus par la direction afin de soutenir le référent face à des personnes qui quelques fois sont dans l'incompréhension et le déni de leur difficulté.

Concernant les personnes accompagnées depuis plus de 10 ans, je précise qu'au 31/12/18 elles étaient au nombre de 30, mais si nous prenons en compte les sorties effectives au-delà de cette date, seuls 15 allocataires sont concernés. Ce qui montre que SIS a redoublé d'effort pour répondre aux attentes de la DASES.

Toutefois, il faut avoir conscience que la problématique de santé mentale peut parfois être tellement invalidante que les démarches d'insertion sociale et professionnelle peuvent prendre du temps en termes d'accompagnement.

2.6 Les sorties de SIS en 2018

L'accompagnement à SIS a cessé pour 114 allocataires en 2018, soit 25% contre 22% en 2017. Les types de sortie se décomposent comme suit :

Insertion professionnelle	16	14%
CDI	8	7%
CDD / Intérim	2	2%
Contrat aidé	4	4%
RSA Création d'activité	2	2%
Minimas sociaux / ASPA / AAH	29	25%
Changement de situation familiale (autres revenus)	2	2%
Déménagement hors Paris	16	14%
RSA Réorientation	16	14%
Passage de suivi SSP / PSA	29	25%
Fin de suivi	10	9%

Suspension totale	3	3%
Radiation	4	4%
PSA Entrée en établissement pérenne	1	1%
Décès	2	2%
Renonciation	1	1%
Total	114	

La sortie vers une réinsertion professionnelle a diminué par rapport à 2017. En effet, 16 % sont sortis vers l'emploi en 2018 contre 34% en 2017.

Cette baisse s'explique d'une part, par la durée d'accompagnement à SIS en 2018 qui a diminué du fait de la hausse significative des réorientations (+ 13%), et d'autre part, par l'augmentation du taux de sortie par les minimas sociaux (+ 10%).

Enfin, la sortie vers **l'obtention de l'AAH a concerné 23 allocataires**. Ceci s'explique d'une part, par le fait que certaines personnes orientées à SIS en 2018 étaient en attente d'AAH. D'autre part, les professionnels ont évoqué plus rapidement cette allocation ; et enfin le délai d'instruction des dossiers par la MDPH s'est très nettement réduit, comme le montre la situation de Mr P. décrite ci-dessous :

Monsieur P nous est adressé le 16 janvier 2018. Cet allocataire perçoit le RSA depuis le 7/11/2016. Il est suivi par une assistante de service social, au sein d'un EPI, depuis presque un an. Nous convoquons Monsieur dans les meilleurs délais mais celui-ci ne se manifeste à aucun des rendez-vous proposés.

Contacté par téléphone à l'initiative d'une collègue qui avait été désignée comme référente de Monsieur, il explique être « un pervers », en proie à des « pulsions sexuelles » qu'il contrôle difficilement. Afin d'éviter de mettre en difficulté notre collègue face à de tels propos, nous décidons de lui attribuer un nouveau référent et lui adressons un courrier dans ce sens. Monsieur ne se présentant pas au nouveau rendez-vous, un constat de carence est acté le 23/03/2018.

Suite au courrier lui signifiant la procédure de carence engagée à son encontre, Mr nous contact par téléphone et je le rencontre pour la première fois, le 17/05/2018. Ce premier entretien s'avère compliqué car il s'agit, dans un temps réduit, de rédiger un contrat de levée de carence avec un allocataire que je ne connais pas et qui se montre méfiant et peu coopératif. Je lui propose donc un second rendez-vous très rapproché afin de faire plus ample connaissance.

Monsieur P est âgé de 26 ans. Il est célibataire, sans enfants. Placé dès l'âge de 4 ans à l'ASE, il explique n'avoir jamais pu « s'attacher » ni « nouer de liens d'affection » car il a fréquemment changé de famille d'accueil. Son père est décédé et sa mère perçoit l'AAH. Il a deux demi-sœurs et conserve occasionnellement un lien avec l'une d'entre-elles.

Déscolarisé après la classe de Troisième, il a travaillé ponctuellement en tant que peintre ou homme de ménage, notamment au sein de l'hôtel social où il réside depuis 2011. Avant cette date, il a connu un parcours d'errance pendant plusieurs mois.

Monsieur P a déjà effectué trois tentatives de suicide (association de médicaments psychotropes et d'alcool). Il a été hospitalisé, en psychiatrie, à l'Hôpital Sainte-Anne en 2006, à l'Hôpital Esquirol en 2011 et à l'Hôpital Saint-Antoine en 2017.

Monsieur se présente de façon très étrange. Son regard est fixe, ses yeux exorbités, ses gestes sont ralentis et inappropriés ; il affiche un sourire inadapté et répond aux questions posées avec un important temps de décalage. Il semble parasité par des pensées, des sons, des voix ou des images qui l'amènent à rire de façon discordante. Monsieur porte à sa ceinture un sac d'où émerge un lapin rose en peluche. Il s'agirait de son « douidou » qu'il promène « pour lui faire prendre l'air » et qui lui « indique le chemin à suivre ».

Il justifie son absence aux premiers rendez-vous par un état de « saleté » incompatible avec la possibilité de quitter son domicile. Il aurait également été « empêché » par des « voisins de l'hôtel qui fument du cannabis ».

Monsieur se plaint de troubles sexuels en lien avec une IST contracté lors « d'une hospitalisation ». Il pense également avoir un mélanome et se plaint de douleurs dentaires.

Sur le plan social, nous constatons qu'il ne perçoit plus le RSA depuis trois mois.

Il me dit ne plus avoir de quoi se nourrir.

A l'issue de cet entretien, je décide d'orienter immédiatement Monsieur vers le CMP et lui explique la pertinence de solliciter l'AAH, tout en lui précisant les modalités pratiques d'obtention de cette allocation. Un formulaire de demande lui est remis en main propre. Il m'apparaît, en effet, comme hypothèse à ce stade, qu'il pourrait s'agir d'une psychose dissociative, diagnostic permettant l'obtention de l'AAH. Je l'oriente également vers un urologue, un dermatologue et un centre dentaire. Enfin, une rencontre est programmée, dès le lendemain, avec notre assistante de service social.

Nommer ses difficultés, ses symptômes, reformuler et synthétiser ses propos me permettent, je l'espère, au cours de cet entretien, de créer un lien de confiance de nature à favoriser la mise en œuvre des démarches proposées. Un rendez-vous est donc proposé à Monsieur P, cinq semaines plus tard afin de procéder à un bilan des actions préconisées ce jour. Celui-ci m'indique qu'il s'est présenté directement après notre précédent entretien au CMP (je lui avais imprimé un plan et surligné le trajet à suivre). Il a rencontré un psychiatre qui accepte de lui rédiger un certificat de demande d'AAH et de le suivre tous les quinze jours. L'hypothèse diagnostique est confirmée par celui-ci.

Monsieur P. a rencontré un urologue qui lui a prescrit un traitement efficace et un dermatologue qui l'a rassuré en lui proposant une date pour une intervention chirurgicale. Les soins dentaires ont débuté à raison d'un rendez-vous par semaine. Notre assistante de service social a procédé à une demande d'aide financière et est intervenue auprès de la CAF afin de rétablir ses droits. Elle a orienté Monsieur vers un restaurant solidaire qu'il fréquente maintenant quotidiennement. Le 2/08/2018, la demande d'AAH est adressée par nos soins, à la MDPH. Le 6/09/2018, nous inscrivons Monsieur dans le dispositif SIAO insertion car il a l'intention de quitter prochainement sa chambre d'hôtel. Monsieur P se plaint, en effet, de recevoir des ondes à travers les murs, « des mauvaises ondes » et d'« avoir pris de l'électricité » qui « l'empêche de se rétablir ». Il pense avoir « aspiré des êtres humains et des animaux » qui affectent ses capacités respiratoires.

En colère après une altercation avec sa mère, qualifiée d'« alcoolique et COTOREP », il a shooté dans un grand pot de fleurs en métal et s'est fracturé le pied. Il se déplace maintenant péniblement avec des béquilles et n'est plus en capacité de se rendre au

restaurant solidaire. Une orientation vers une épicerie solidaire lui est alors proposée. Le 14 octobre, Monsieur P. obtient une réponse favorable de la MDPH concernant sa demande d'AAH avec une rétroactivité de deux mois. Cette somme d'argent lui permet, avec notre aide, de régler une dette locative correspondant à trois mois de loyer. La fin de prise en charge est alors signifiée à Monsieur. Le CMP qui a pris le relais aujourd'hui, est immédiatement informé de cette décision par notre assistante de service social qui assure la transmission des informations concernant la situation de Monsieur P.

Ainsi, notre approche pluridisciplinaire nous aura donné la possibilité d'évaluer, d'identifier les difficultés multiples de Monsieur P. et d'y apporter des réponses adaptées, pratiques et rapides. Nous aurons permis à cet allocataire d'accéder à des soins spécialisés, d'obtenir l'AAH et de sortir du dispositif RSA, en mois de six mois d'accompagnement.

Jérémie Heilmann Référent unique d'insertion-Psychologue

➤ L'ancienneté à SIS pour les allocataires sortis en 2018

	Nombre	%
< 1 an	25	22%
De 1 à 2 ans	46	40%
De 2 à 3 ans	5	4%
De 3 à 4 ans	3	3%
De 4 à 10 ans	20	18%
> 10 ans	15	13%
Total	114	

Contrairement à 2017, la majorité des personnes sorties de SIS sont celles qui avaient été **accompagnées entre 1 et 2 ans. Parmi elles :**

- **12 sont sorties par l'AAH,**
- **5 par l'emploi,**
- **2 avec une pension d'invalidité,**
- **1 avec la retraite,**
- **9 ont été réorientées,**
- **1 est sortie à la suite d'une carence,**
- **3 sont sorties du dispositif,**
- **11 ont déménagé,**
- **2 sont décédées.**

Concernant les allocataires suivis depuis moins d'un an, 6 sont sortis par l'AAH, 15 vers l'emploi, 2 ont déménagé et 2 sont sortis du dispositif.

Comme en 2017, le taux de sorties des personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement compris entre 4 et 10 ans et plus, est de 31%.

2.7 Les actes professionnels

12 820 actes professionnels ont été enregistrés sous le logiciel ISIS en 2018.

Les référents uniques d'insertion ont réalisé 3529 entretiens (physiques et téléphoniques) avec les bénéficiaires.

L'assistante de service social en a réalisé 1856 (physiques, téléphoniques ou visite à domicile) et a reçu 118 bénéficiaires dont le profil est le suivant :

	Isolé	Isolé 1 enfant	Isolé 2 enfants	Isolé 3 enfants	Isolé 4 enfants	Couple 2 enfants	Couple 4 enfants
Hommes	51						
Femmes	52	9	2	1	1		
Couples						1	1

Sur ces 118 allocataires reçus, 24 sont sortis de SIS, 13 sont demandeurs et ont besoin d'un suivi régulier et 81 sont des suivis ponctuels.

Les démarches sociales réalisées sont les suivantes :

- 53 concernent le renouvellement ou la mise en place de la CMU.
- 44 pour la demande de gratuité des transports.
- 8 SIAO Insertion.
- 8 SIAO Urgence.
- 3 actions concernant des recours DALO ou constitution de dossiers.
- 44 aides financières instruites auprès des CASVP, de l'assurance maladie, de la PSA Bastille, de l'ASE.
- 10 constitutions de dossier d'AAH.
- 1 pour la recherche d'une mutuelle suite à l'inéligibilité à la CMU.

- 4 mises en place de demandes Paris Logement.
- 4 FSL maintien (propriétaire occupant).
- 5 FSL énergie préventive et curative.
- 11 orientations vers les Restaurants solidaires / épicerie solidaire / resto du cœur.
- 11 constitutions de dossiers retraite et/ou ASPA.
- 5 dossiers pour lesquels le RSA n'étaient plus versé et où un lien a été nécessaire avec la CAF.

A la marge, l'assistante de service social a instruit des demandes d'exonération pour la taxe d'habitation ou amendes RATP.

Lorsque les personnes obtiennent l'AAH, elle les reçoit pour les préparer à ce changement de statut et les informer sur leurs nouveaux droits.

Pour 2 allocataires, l'assistante de service social a réalisé des visites à domicile dont une du fait du syndrome Diogène. Un travail a pu s'enclencher avec le bailleur social et la famille afin de désencombrer le logement. Après un an de visites à domicile, l'allocataire est à ce jour en train de débarrasser son logement, et pourra ainsi accueillir son fils avec qui l'assistante de service social travaille également.

En lien avec les partenaires de la PMI, une information préoccupante a été rédigée concernant une femme isolée avec une enfant. Une évaluation est en cours, ordonnée par le Juge.

Enfin, pour deux femmes isolées avec enfants, l'assistante de service sociale participe à l'évaluation en lien avec des conseillers de l'éducation nationale et de services sociaux de proximité.

Madame S. est âgée de 62 ans, elle a un fils âgé de 35 ans et vit seule dans un logement du parc social. Elle est allocataire du RSA et bénéficie d'un accompagnement psychosocial dans notre association depuis mars 2013, dont le référent unique d'insertion est une psychologue. L'accompagnement social a débuté à la demande de Madame, que je rencontre depuis janvier 2018. Lors des premiers entretiens, Madame S. était très prise par

des tensions passées entre elle, son bailleur et l'un de ses voisins.

En parallèle, elle m'a sollicité afin d'obtenir une aide financière exceptionnelle pour acquérir une armoire. Elle m'a alors expliqué que son fils voulait qu'elle range son logement car il trouvait qu'il y avait trop d'affaires. Je lui ai alors demandé son avis sur la question et elle m'a répondu que son fils avait raison. J'ai alors proposé à Madame de réaliser des devis dans différents magasins pour que nous puissions instruire une demande d'aide financière exceptionnelle.

Au cours des entretiens suivants nous avons mis en attente la demande d'aide financière, Madame ne trouvant pas le type d'armoire qu'elle cherchait. Son discours restait toujours centré sur les précédents conflits avec son bailleur. Afin d'éclaircir la situation et pour nous permettre d'avancer dans d'autres démarches, avec son accord, j'ai pris contact avec son bailleur. Malheureusement, la chargée de gestion locative de l'immeuble venait de prendre ses fonctions et elle n'avait aucune information à me transmettre. Cependant, elle m'a proposé une conférence téléphonique avec la gardienne qui nous a informé que Madame S. souffrait du syndrome de Diogène.

Lors du rendez-vous suivant Madame S. a évoqué à nouveau l'encombrement de son logement et le fait que son fils souhaitait que je me rende sur place. J'ai donc proposé à Madame de prendre contact avec ce dernier et de réaliser une visite à domicile, ce qu'elle a accepté. Seulement, une semaine avant la date, Madame a demandé à décaler la visite, prétextant être fatiguée.

Avant la visite à domicile j'ai échangé pendant une heure et demie au téléphone avec le fils de Madame. Il était démuni face à la situation et ne savait pas quoi faire pour venir en aide à sa mère. Il a pu me décrire l'état du logement, me résumer les difficultés rencontrées avec le bailleur et m'informer qu'il avait découvert l'encombrement en 2015. Par la suite j'ai pu apprendre par Madame S. qu'elle avait commencé à accumuler des affaires à partir de l'année 2010, moment de « rupture » dans sa relation avec son père et ses frères. D'importants conflits se sont créés et Madame s'est retrouvée exclue du cocon familial. Dans ce contexte, le père de Madame qui vivait jusqu'alors dans le même quartier qu'elle dans un logement dont il était propriétaire, est parti vivre en province et a vendu son appartement. Il a rendu à sa fille des affaires lui appartenant et il voulait se

séparer d'affaires appartenant à son épouse décédée 4 ans auparavant. En plus de ses propres affaires Madame S. a récupéré également les affaires de sa mère, elle a d'ailleurs pu évoquer lors de nos entretiens entendre la voix de sa mère lui demander de ne pas jeter ses affaires. Elle a dans un premier temps loué un box pour entreposer l'ensemble des affaires qu'elle devait récupérer mais en raison de sa situation de précarité la location était trop coûteuse ; elle a alors tout entreposé à son domicile.

Lors de la 2ème visite programmée, le matin même, Madame a téléphoné pour demander à décaler ma venue, elle n'avait pas beaucoup avancé dans le rangement de son logement. J'ai expliqué à Madame que l'avancement dans le rangement n'avait pas d'impact sur ma venue. Lorsque je suis arrivée, j'ai dû patienter un quart d'heure en bas de chez Madame avant qu'elle ne vienne m'ouvrir. Elle semblait stressée et elle m'indiquait qu'elle n'avait pas eu le temps de ranger comme elle l'aurait souhaité. En effet, il était difficile d'entrer dans le logement, l'encombrement ne permettant pas d'ouvrir la porte d'entrée au-delà d'une vingtaine de centimètres. Nous avons pu nous frayer un chemin jusqu'à son espace de vie où environ 2m² étaient dégagés. Dans cet espace se trouvait son canapé où elle dormait ainsi qu'un petit fauteuil pour son chat. Une seule lumière fonctionnait, et en dehors d'un accès jusqu'aux toilettes aucun espace n'était utilisable ou fonctionnel.

J'ai pu me rendre au domicile de Madame S. huit fois depuis le début de mon intervention et elle a accepté que le bailleur réalise une visite en ma présence afin de trouver une solution commune. Madame a eu un temps de préparation d'un mois et demi avant la visite avec le bailleur car la première visite initialement prévue avait été annulée à la demande de Madame. Lors de cette rencontre, de nombreuses affaires avaient été jetées, l'entrée était dégagée et le couloir jusqu'à la pièce à vivre praticable. Aujourd'hui le logement de Madame S. n'est pas encore totalement fonctionnel mais elle poursuit le désencombrement avec l'aide d'amis.

Cet accompagnement montre l'importance du travail pluridisciplinaire, de la mise en confiance des personnes et du temps nécessaire pour soulever les freins à l'insertion sociale et professionnelle. Dans la situation de Madame S., la collaboration entre SIS (psychologue et moi-même), le bailleur, l'entourage et la famille a permis d'être rassurante pour que Madame prenne conscience de sa problématique et réussisse à désencombrer son logement et à avoir des perspectives pour y vivre de manière décente.

L'accompagnement psychosocial proposé à SIS et réalisé auprès de Madame S. montre qu'il est nécessaire de prendre en compte tous les paramètres de la vie quotidienne des allocataires. Cela illustre également l'importance de la prise en compte de l'état psychologique des personnes que nous accompagnons afin de mieux comprendre leur manière d'appréhender leur quotidien et leurs perceptions de certaines notions comme notamment le sentiment « d'habiter ».

➤ **Les contrats d'engagements réciproques (CER)**

Depuis octobre 2018, le département a mis en place deux types de CER, les simples et les complexes, et a demandé aux cadres des associations de valider les premiers. L'objectif étant de réduire les délais de traitements et de réponses faites aux bénéficiaires.

Les CER simples concernent les allocataires qui respectent leurs obligations dans le cadre du RSA et qui répondent à leurs objectifs psycho-sociaux, sociaux et professionnels définis avec leur référent. Lorsque je les valide, les deux précédents me sont transmis afin que je m'assure de la cohérence des parcours. Les originaux sont remis aux personnes après validation par le cadre, une copie est transmise à l'EPI dont les personnes dépendent et une copie est classée dans le dossier.

Les CER complexes concernent les allocataires qui ne respectent pas leurs obligations et pour qui l'avis du département est primordial pour rappeler le « cadre » même si avant qu'ils soient qualifiés de complexes par les référents, j'ai rencontré les personnes. Les originaux de ces CER sont transmis à l'EPI dont dépendent les personnes et une copie est classée dans le dossier. C'est le responsable de l'EPI qui valide et envoie la décision avec son avis aux personnes.

575 CER ont donc été signés : 8% de ces contrats sont des « premiers contrats », **84% sont des renouvellements** et 8% font suite à une carence où les personnes ont repris contact. **Le taux de contractualisation à SIS est de 88 %**, respectant ainsi le cahier des charges qui indique que le taux doit être supérieur ou égal à 60%.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement j'ai rencontré 15 personnes pour connaître leur avis sur la signature du CER. Pour elles, le fait de signer un CER n'est pas vécu comme contraignant. En fait, elles trouvent cela normal, c'est du « *donnant-donnant* ».

3509 convocations ont été envoyées, réparties comme suit :

Individuelle 1 ^{ère}	152
Courrier	11
Suivi 1^{ère}	2285
Report par allocataire	374
Report par référent	214
Individuelle relance	32
Convocation référent demandé	5
Suivi relance	304
Carence / Suspension	18
Chargé de mission emploi	96
Information collective	18
Total	3502

Il est important de noter que pour toutes les personnes qui ne bénéficient pas d'un accompagnement médical spécifique (médecin psychiatre et/ou psychologue) extérieur, les référents uniques les orientent en fonction de leur problématique en leur transmettant les coordonnées des spécialistes compétents. En 2018, 42 allocataires ont été orientés vers les soins.

Aussi, pour faciliter ce travail partenarial, nous avons décidé d'inviter les médecins psychiatres libéraux et/ou les médecins généralistes vers qui nous orientons les allocataires. L'objectif étant de présenter notre mission et d'agrandir notre répertoire de praticiens. Cette action sera mise en place en 2019.

De plus, pour faciliter les orientations, les psychologues peuvent intervenir en fonction support pour les allocataires accompagnées par la CIP et la CISP. Une allocataire a su exprimer qu'elle a eu moins de difficulté à aller vers une thérapie extérieure car c'est un psychologue qui lui a indiqué de faire la démarche. Ainsi, 8 personnes ont pu être rencontrées par les psychologues avant de prendre contact avec des partenaires extérieurs.

➤ Les actes professionnels d'insertion professionnelle

Evaluation création d'activité	6
Création d'activités	2
Evaluation projet artistique	4
Projet artistique	1
Suivi action collective	54
Action de remobilisation	10
Démarches partenaires	3
Suivi formation	6
Rédaction CV	7
Aide recherche d'emploi	3
Total	96

30 personnes ont été orientées vers les dispositifs proposés dans le cadre de Rebondir, notamment sur le volet « estime de soi ».

La CIP a reçu 22 allocataires en fonction support en complément de sa file active, orientés par les référents uniques d'insertion psychologues. Ces rencontres correspondent à 90 entretiens au total sur l'année 2018. Les démarches d'insertion professionnelle ont porté sur :

- La rédaction ou mise à jour du CV.
- La RQTH.
- La remobilisation.
- La découverte de fiches métiers.
- La simulation d'emploi.
- La connaissance de soi.
- L'exploration des parcours.
- L'insertion par l'activité économique.
- L'orientation vers la boutique de gestion.

Les offres d'emploi et autres actions d'insertion reçues des partenaires sont à disposition des allocataires en salle d'attente, et ils bénéficient d'un accès à internet gratuit pour consulter les offres d'emploi.

Témoignage d'un accompagnement réalisé par Mme Chadelat Cécile, CIP à SIS :

« En novembre 2017, sur ma fonction support de CIP, j'ai reçu MC pour un diagnostic de

sa situation professionnelle à la demande de son référent unique d'insertion psychologue.

J'ai rencontré MC une douzaine de fois. Graphiste de profession, il travaillait pour un seul et même client obtenu grâce au réseau de sa mère, et souhaitait diversifier et élargir sa clientèle.

Les prix pratiqués envers ce client étaient au-dessous de ceux du marché. Doutant de lui, ayant parfois des difficultés pour comprendre les attentes de son client, MC passait beaucoup de temps à reprendre son travail jusqu'à répondre parfaitement aux exigences de ce client. Un consensus semblait s'être établi entre un tarif de prestation peu élevé et un travail maintes fois modifié dans des délais négociés. Si MC finissait par rendre un travail de qualité, c'était non sans stress, et il ne se sentait pas reconnu pour autant comme un vrai professionnel.

Outre ses difficultés à se positionner comme un vrai professionnel, MC était « handicapé » par un certain nombre de phobies : phobies sociales avec très peu d'amis et des difficultés à créer des liens ; phobies des espaces avec perte de repères et angoisse à s'aventurer en terrain non connu ; enfin, phobies des transports en commun avec appréhension de la foule et proximité des gens. Au cours de l'exploration, j'ai aussi été amenée à m'interroger sur ses capacités de compréhension et sa faculté à élaborer un discours, voire une pensée.

Au terme de l'exploration de sa situation, MC partage mon diagnostic d'une faible confiance en soi et d'un savoir-faire à priori un peu insuffisant pour satisfaire les exigences de ce marché concurrentiel en pleine évolution. Il reconnaît aussi être freiné par des phobies, une lenteur d'exécution et des problèmes de communication. Se sentant dans une impasse, il formule un réel désir d'avancer. Immédiatement, il accepte la série d'ateliers sur la connaissance de soi que je lui propose et que je compte bientôt animer. Il se montre enthousiaste de mieux se connaître, se targuant de ne pas se connaître « du tout ». Je l'informe des contraintes à surmonter : les déplacements et les transports pour venir à SIS deux fois par semaine pendant un mois minimum, l'intégration dans un groupe avec les échanges et partages qui s'imposent, la capacité à se mobiliser sur la durée d'une demi-journée à chaque fois. Il se dit prêt à faire l'effort au nom de la décision de résoudre sa situation et d'aller de l'avant.

Durant vingt sept ateliers, MC a donné la preuve de sa motivation en tenant ses engagements. Il s'est efforcé de s'appliquer aux travaux individuels et de groupe. Timide, il a surmonté ses craintes et pris la parole lors des ateliers auxquels il s'est montré participatif. Il a créé du lien avec les autres et amélioré ses facultés de communication notamment aux moments des pauses. S'il arrivait souvent très éprouvé par les déplacements en transport, il n'a jamais renoncé à venir pour autant.

Il a ainsi effectué trois séries d'ateliers collectifs entrecoupés d'entretiens individuels. Cette expérience a été pour lui l'occasion de confirmer son projet professionnel dans le domaine du multimédia et de l'audiovisuel. Son intention était de proposer à des clients des contenus multimédias associés à ses compétences de graphiste et d'intégrateur web. Très motivé à l'idée d'élargir ses compétences, il a accepté sans hésiter de postuler au chantier d'insertion « Loin des machines » que j'ai trouvé par l'intermédiaire de Pôle Emploi et qui était sur le point de recruter des candidats pour une formation qualifiante d'intégrateur multimédia.

Nous avons fait son CV et sa lettre de motivation et j'ai adressé sa candidature à Pôle

Emploi. Après argumentation et relances, elle a fini par être retenue. Les places restreintes allouées gratuitement aux chômeurs bénéficiant des minimas sociaux rendent la sélection ardue. Le projet professionnel se doit d'être « bordé » pour être un potentiel candidat.

Un bémol, de taille, demeurerait pourtant : la distance du chantier à son domicile impliquait un trajet stressant pour MC, avec deux lignes de métro très encombrées à prendre aux heures de pointe. Ce problème a été résolu avec des solutions alternatives (vélo, marche, trottinette) et la proximité du domicile de sa mère au chantier d'insertion.

Depuis septembre 2018 donc, MC a intégré pour un an le chantier d'insertion « Loin des machines » afin d'obtenir le diplôme de premier cycle universitaire (DPCU) informatique. Tout en travaillant, il bénéficie d'une formation théorique in situ et à l'université Paris 8. Les projets des clients du chantier devant être opérationnels dans des délais courts, les futurs professionnels sont amenés à assimiler leur savoir et à appliquer leur savoir-faire dans la foulée.

Des points d'étapes sont régulièrement effectués entre la CIP, l'encadrant technique et moi-même. Après un démarrage difficile (adaptabilité, compréhension des consignes, difficultés dans les échanges), grâce à mon soutien et celui de l'équipe du chantier, les points de progression sont constants chez MC. Selon la CIP et l'encadrant technique, pour parler en termes de classement, il est, après 4 mois seulement, le 1^{er} salarié sur les douze du chantier.

Il est jugé excellent sur le savoir-être (assiduité, ponctualité, motivation, relations aux autres) avec une note particulière sur sa capacité à prendre des initiatives, malgré ses peurs. Il se montre réactif et a été le seul pour l'instant à remettre un CV « nickel chrome » ayant attiré l'attention d'un client du chantier, disposé à prendre prochainement MC en stage. Il reconnaît et apprend de ses erreurs, et n'hésite pas à refaire ou parfaire le travail demandé. Dans l'anticipation, il a commencé à rédiger au mémoire qu'il devra présenter au jury. Outre le fait de soigner son travail, il fait aussi preuve de créativité. Parmi douze projets de création de site web présentés à un client, deux ont été retenus dont le sien, en cours de production. Malgré son impression de ne pas apprendre assez vite, il acquiert une bonne maîtrise des logiciels et montre des aptitudes à se former à la caméra et à de nouveaux outils. Il arrive à surmonter ses peurs et à effectuer des déplacements sur d'autres chantiers, au départ impossibles. Globalement, si MC continue de cette manière jusqu'à la fin du chantier en juillet, il sortira avec un diplôme en poche et un bon niveau d'employabilité.

Nous devons néanmoins rester vigilants sur la suite. Nous sommes conscients de la fragilité de MC et nous devons encadrer sa sortie du RSA dans trois mois. Afin de sécuriser son parcours, nous évaluerons son adaptabilité et son employabilité à l'issue de son stage pratique en entreprise classique. Si opportun, nous envisagerons avec lui une RQTH pour une orientation en entreprise adaptée ou vers l'emploi accompagné. Les soins et/ou la reconnaissance de son handicap, jusque-là refusés par MC, lui paraîtront peut-être salutaires s'ils viennent en appui de sa réinsertion et conditionnent sa réussite professionnelle.

Ce que nous savons, pour l'instant, c'est que tout concourt à sa réussite et à son épanouissement. Le travail de base mené avec son référent unique d'insertion qui le suit depuis 2011, la succession d'ateliers que j'ai menés sur la connaissance de soi et les environnements professionnels ont aidé MC à définir et structurer son projet.

L'équipe de Loin des Machines favorise, quant à elle, le meilleur des personnes et apporte sans aucun doute un soutien précieux à MC.

Encore une fois, il faut saluer l'interdisciplinarité et le travail en partenariat qui permettent les avancées de parcours et conduisent vers des sorties positives, tant sur le plan administratif vis-à-vis de notre financeur, que sur le plan qualitatif et surtout, humain. »

Cécile Chadelat CIP

III. L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE A SIS

L'accompagnement à SIS est basé sur des principes d'intervention qui visent à rendre les personnes autonomes, actrices et responsables de leur parcours, dans le respect et l'individualisation de parcours, en recherchant leur adhésion, la bonne distance, en allant dans la mesure du possible à leur rythme, en prenant en compte leurs besoins, dans la bienveillance et la confidentialité.

Les professionnels utilisent la technique de « l'empowerment » pour permettre aux personnes de renforcer leur pouvoir d'agir pour les positionner en tant que sujets, leur donner le pouvoir de décision sur les choix qui leur sont donnés et de les aider à renforcer leur estime de soi.

SIS a choisi de travailler de manière interdisciplinaire afin de permettre aux allocataires d'avoir toujours le bon interlocuteur en fonction de leurs problématiques. L'accompagnement proposé est de ce fait spécifique et permet d'orienter les personnes vers le référent unique qui correspondra le mieux à ses besoins.

Lorsque les nouveaux dossiers sont attribués, ils sont présentés en réunion d'équipe et en fonction de la situation de la personne, un référent unique est choisi en prenant également en compte sa file active :

- Si l'allocataire n'est pas dans le déni de sa problématique psychologique et/ou d'addiction mais que cette situation génère des freins d'insertion socioprofessionnelle, et qu'il n'y a aucune démarche de soin, il sera alors orienté vers un de nos psychologues.

- Si la personne est proche de l'emploi ou a déjà défini son projet professionnel ou a des pistes d'insertion professionnelle, la CIP sera sa référente. Si elle est dans le déni ou n'est pas dans un parcours de soin, après avoir instauré une relation de confiance, elle sera orientée soit vers un des psychologues de SIS si elle n'est pas prête à aller vers l'extérieur, soit vers des partenaires extérieurs directement.
- Si la personne est dans le déni de ses problématiques de santé psychique et/ou d'addictions et que sa situation sociale est très fragile nécessitant un certain nombre de démarches, elle sera orientée directement vers la CISP. La recherche d'adhésion à un parcours de soin sera également travaillée. Une fois la relation de confiance établie, la personne pourra être reçue par un des psychologues de SIS ou vers les partenaires extérieurs directement. Le volet « insertion professionnelle » pourra être travaillé en parallèle avec la CISP.

Sur les 15 personnes reçues en entretien dans le cadre du projet d'établissement, toutes apprécient le cadre rassurant que leur apporte SIS. Il leur permet de reprendre confiance en elles grâce au soutien moral et psychologique proposé. Pour elles, l'accompagnement les aide à vivre dans leur environnement, avec la maladie et à lever les freins pour se sentir mieux. Il y a une réelle prise en compte de leur situation et une écoute attentive sans aucun jugement.

Enfin, ce qu'elles trouvent également intéressant c'est le fait de pouvoir rencontrer un autre professionnel de l'association en fonction « support ». Mme Z. suivie par un psychologue a pu solliciter la CIP afin d'approfondir son projet professionnel. L'intervention des deux professionnels a permis qu'elle prenne contact avec une association spécialisée dans les problèmes d'addiction. Mme P., suivie par la CISP depuis peu, aurait moins de difficulté à aller vers une thérapie extérieure si c'est un psychologue qui lui indique d'en faire la démarche.

Cette interdisciplinarité comprend également le rôle de la direction et de l'agent d'accueil et administratif. En tant que directrice, je suis garante du bon déroulement de la mission et du respect du cahier des charges. Je dois apporter une expertise technique sur les situations

complexes de certains des allocataires. L'objectif étant de soutenir l'équipe et d'aider à trouver des solutions.

L'agent d'accueil et administratif est le premier interlocuteur des allocataires physiquement et par téléphone, il joue donc un rôle central car il les conseille et les oriente. Il est en charge également de l'envoi de toutes les convocations et de leur enregistrement sous le logiciel. Il gère également les CER simples et complexes de leur transmission à la direction, à leur enregistrement et à leur envoi aux EPI.

Enfin, tous les professionnels de SIS (agent d'accueil, référent, direction, assistante de service social) sont parfois amenés à travailler avec la famille lorsque certains allocataires sont dans le déni de la maladie et avec lesquels il est impossible d'avancer dans l'accompagnement. C'est le cas de Mr C., accompagné par la CISP, Mme Maillot, dont voici le témoignage :

« Monsieur C a 28 ans, et est célibataire sans enfant. Il est suivi à SIS depuis le 26 juillet 2017. Son parcours professionnel comporte peu d'expériences. Il a obtenu un CAP en cuisine et a travaillé six mois comme commis de cuisine dans un petit restaurant. Il a également été vendeur de tee-shirts aux puces de Clignancourt. Dès le premier entretien, Monsieur indique qu'un CDI lui a été proposé et communique le numéro de téléphone du recruteur. Après l'avoir contacté, il s'avère qu'il ne s'agit pas d'un emploi mais d'une formation d'une durée de neuf mois qui débiterait en septembre 2017, suivie éventuellement d'un CDD ou d'un CDI. Monsieur C n'est alors plus intéressé, car il souhaite travailler au plus vite.

Monsieur a un contact agréable, mais un peu familier. Il passe souvent d'un sujet à un autre, et il est difficile de suivre ses propos. Son discours est très délirant, il s'imagine avoir aidé François Hollande pendant sa mandature, et précise que Donald Trump l'a aussi sollicité et il souhaite se rendre aux USA au mois de décembre 2017.

Face à son état de santé non stabilisé, il n'est pas envisageable à ce moment précis de l'orienter vers un emploi.

En présentant les missions de l'association et les caractéristiques des personnes accompagnées, Monsieur C semble d'accord pour reconnaître qu'il a des troubles psychiques. Il indique être suivi par un psychiatre, le Docteur P du CMP La Chapelle, et qu'il aurait instruit avec lui un dossier de demande d'AAH et de RQTH. Or, en appelant le CMP, j'apprends que Monsieur C a eu très peu de rendez-vous : un avec un infirmier, et deux avec le Docteur P. D'autre part, le CMP m'informe qu'aucun dossier MDPH n'a été instruit et finalisé.

Le premier CER fixe des objectifs autour des soins et de la constitution du dossier MDPH. En travaillant le projet de vie, Mr apparaît, selon ses propos, déconnecté du réel. Le

certificat médical du dossier MDPH est adressé au Docteur P, pour que ce dernier le remplisse afin d'instruire le dossier en septembre 2017.

Lors de l'entretien suivant, Monsieur C paraît toujours très délirant, insistant pour obtenir de l'aide dans une demande de visa américain pour se rendre au plus tôt aux USA rencontrer Donald Trump. Par ailleurs, il ne parle pas des soins et du dossier MDPH, et la prise de son traitement ne semble pas être régulière ni même existante. Son discours est très décousu, et Monsieur C semble être hors réalité, dans son monde intérieur. Je lui propose une rencontre avec un des psychologues de SIS mais il dit ne pas être intéressé.

Lors de l'entretien suivant, Monsieur C arrive avec près d'une heure de retard, survolté et très négligé (problème d'hygiène). Je le reçois néanmoins pendant vingt minutes. Il dit vouloir quitter la France définitivement, aller aux USA une dizaine de jours, puis s'installer à Jérusalem. Son discours est toujours délirant, et je lui dis que je suis inquiète pour lui. J'insiste sur les objectifs du CER et sur le fait que l'accompagnement nécessite la mise en place de soins appropriés. Je lui demande s'il va toujours au CMP, mais il n'y a pas été depuis des mois. Je réitère le fait que l'accompagnement nécessite des soins en priorité. Par ailleurs, je lui dis que je ne peux pas cautionner son idée de voyage, car je pense qu'elle est mauvaise, que la priorité est de se soigner. Mr C répond qu'il va très bien, et que je ne peux pas l'empêcher d'aller aux USA puis en Israël. Je lui demande les coordonnées de ses parents, mais il ne veut pas me les donner car les relations sont complexes. Il me communique le numéro de son frère chez qui il est hébergé.

Lors de l'entretien suivant, Mr C est toujours très délirant. Il ne veut pas entendre parler de soins ni de psychiatre. Je lui propose de rencontrer notre Directrice, qui lui demande ce qu'il attend de SIS avant décembre, date à laquelle il dit avoir prévu d'aller aux USA. Il insiste sur le fait qu'il souhaite travailler. Stratégiquement, la Directrice plaque son discours sur celui de Mr C. Elle entend qu'il ne sera plus en France dans six mois mais du fait de son RSA il est obligatoire de fixer des objectifs. Mr dit qu'il veut trouver un emploi ; la directrice lui indique alors que je vais pouvoir l'accompagner dans ses recherches. Elle lui rappelle la spécificité de SIS. De ce fait, elle entend qu'il ne souhaite pas aller au CMP mais qu'il est nécessaire de rencontrer un des psychologues de SIS. Si la rencontre reste au sein de SIS, alors Monsieur C accepte un rendez-vous avec un psychologue de SIS.

A la fin de l'entretien et la signature du CER, la directrice contacte le frère de Monsieur C pour l'informer de l'état inquiétant dans lequel est son frère. Elle lui donne les coordonnées du CMP du 14^{ème} arrondissement car Mr C ne dépend plus de La Chapelle. La directrice a également la maman de Mr C au téléphone qui est très inquiète et explique que Mr C a été témoin d'une fusillade il y a 5 ans. Depuis, il n'est plus le même alors qu'avant il avait une vie « normale ».

A l'entretien suivant avec moi, Monsieur C est absent. Je contacte alors son frère qui m'informe que, suite à une grosse crise délirante, Monsieur a été hospitalisé sur ordre du préfet à l'Eau Vive dans l'Essonne, qui dépend de l'ASM 13. Son frère m'indique également que Monsieur C est d'accord pour bénéficier de soins, et d'un traitement. La famille ignore pour combien de temps il sera hospitalisé mais sa maman et son frère sont très soulagés. Je leur envoie un mail avec le guide de l'UNAFAM pour les proches, et un lien internet vers le dispositif « Pro famille » qui aide la famille à mieux gérer la maladie de leur proche. Son frère me précise qu'il me tiendra informée de l'évolution de Mr C.

La situation de cet allocataire qui n'était pas stabilisé montre l'intérêt de prendre contact avec la famille lorsque cette dernière est présente. Ce lien facilite la mise en place des

soins qui apparaît prioritaire. La situation de Monsieur C montre la difficulté à laquelle les référents peuvent parfois être confrontés. Dans ces cas, l'insertion socioprofessionnelle ne peut pas être pensée et l'accompagnement doit se centrer vers les soins, ce qui est loin d'être évident lorsque l'allocataire est dans le déni de sa maladie.

La sincérité et l'authenticité des échanges sont primordiales, pour mettre notamment en confiance Monsieur C. Ainsi, même s'il a manqué quelques rendez-vous, un lien, certes ténu, a été créé, et il a pu entendre nos inquiétudes face à son comportement, bien qu'étant dans le déni de sa maladie (probable schizophrénie).

Monsieur C relève également d'une AAH et d'une RQTH. A sa sortie d'hospitalisation, ou pendant son séjour le dossier va peut-être pouvoir être instruit. Seulement, Mr C aura très certainement besoin de temps pour accepter l'idée d'être reconnu « handicapé ».

IV. LES ACTIONS COLLECTIVES

En 2018, SIS a mis en place un **programme d'actions collectives** qui a proposé différents ateliers.

Calendrier des actions collectives 2018 et le nombre de séances mensuel

Ateliers	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
GRR	1	1	2	1	2	2			2	2	1
ACS	6										
AIPF		1	7								
ATRE					?						
GP		1	1	1	1			1	1	1	1
IC		1	1	1	1			1	1	1	1

GRR : groupe de rétablissement et de remobilisation ; ACS : atelier « connaissance de soi » ; AIPF : atelier d'identification du projet professionnel ; ATRE : atelier de techniques de recherche d'emploi ; GP : groupe de paroles ; IC : information collective.

➤ **Le groupe de rétablissement et de remobilisation** est animé par Catherine Maillot, CISP, elle-même usagère en santé mentale. Ce groupe a pour but d'aider les bénéficiaires à « aller mieux » et à gagner en autonomie grâce à une meilleure gestion quotidienne de leur maladie. Il implique un processus de reprise de contrôle sur sa vie. C'est bien plus que la maîtrise des symptômes, c'est aussi et avant tout retrouver une estime de soi, des rôles valorisant et un bien-être. Il va permettre de lever certains freins vis-à-vis de l'emploi afin que les bénéficiaires puissent accéder à une meilleure insertion professionnelle. Il aide les usagers en santé mentale à être citoyens de leur vie et à avoir un rôle dans la cité.

L'inscription au groupe

Chaque référent a identifié dans sa file active les personnes susceptibles d'être intéressées par le groupe et d'être en capacité à y participer (acceptation de la maladie). La CISP a reçu en individuel chacune de ces personnes afin de leur présenter en détails l'objectif du rétablissement et les modalités pratique du groupe. Le premier groupe a eu lieu au premier semestre 2018 et était constitué de 6 personnes maximum, à raison d'1/2 journée par mois.

Le déroulé du groupe

Ce type de groupe ne doit pas accueillir plus de 10 personnes pour permettre à chacun d'avoir un espace suffisant pour pouvoir s'exprimer. Le groupe s'est réuni deux fois par mois à raison de 3 heures par atelier, et ce, durant 4 mois.

Le 1^{er} atelier a été la présentation du parcours de rétablissement de la CISP qui a permis d'interroger les personnes sur ce que signifiait pour elles ce concept. Le fait de débiter la séance par le témoignage d'un pair permet de faciliter les échanges et les rendre authentiques et non stigmatisant.

A chaque début de séance ont été repris les éléments de la précédente. Un ou plusieurs exercices sont présentés et choisis de manière démocratique par les participants.

En fin de séance, les personnes définissent les thèmes qu'elles souhaitent aborder la fois prochaine.

Les outils utilisés

Des exercices tirés de documents d'auto-support, créés par d'autres pairs aidants sont utilisés (« Un jour nouveau » de Craig Lewis, « Aller mieux à ma façon », soutien à l'autogestion, Université du Québec) servent de support pour travailler et entrer dans le processus de rétablissement.

Il y a également eu l'intervention de 2 autres pairs aidants :

- un médiateur de santé pair à Ste Anne et coordinateur pédagogique du programme du CCOMS de Lille.
- un médiateur de santé pair indépendant.

L'évaluation du groupe

A la fin de ce premier groupe de rétablissement un questionnaire a été distribué pour

évaluer la pertinence ou non d'une telle expérimentation. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont également été définis au début du projet.

Mme Maillot a reçu en entretien individuel chaque personne afin de savoir si les séances correspondaient à leurs attentes.

Les résultats

Comme pour tous les groupes de rétablissement, une personne a été absente aux trois dernières séances car même si elle était très satisfaite au départ, les exercices lui ont renvoyés trop de choses douloureuses qu'elle n'était en mesure de dépasser.

La fréquence des groupes est positive et à maintenir ainsi que le nombre de participants. Grâce au groupe, les personnes se sont senties moins isolées face à leurs troubles. Elles prennent conscience qu'elles ne sont pas les seules à être confrontées à la maladie mentale. Elles se sentent ainsi moins stigmatisées. Tout au long des séances il y a eu une progression dans la construction des liens sociaux et une solidarité s'est créée. La dernière séance s'est d'ailleurs déroulée à l'extérieur de SIS et un pique-nique a clôturé le groupe.

Les personnes déculpabilisent face à leur rechute car elles ont pris conscience que le rétablissement n'était pas linéaire mais fait de hauts et de bas.

Le groupe a également permis l'ouverture vers l'extérieur, notamment la fréquentation d'autres lieux collectifs, comme les GEM, groupe de remobilisation vers l'emploi, etc.

Les personnes réfléchissent même à créer un groupe d'auto-support qui leur permettrait de rester en contact.

➤ **Les séries d'ateliers « Connaissance de soi », « Connaissance de soi et exploration des Environnements professionnels » et « Enquête métier, communication et auto-présentation »** sont animés par Cécile Chadelat, RUI CIP. Ces ateliers visent l'insertion socioprofessionnelle dans le respect des étapes du parcours d'insertion. La connaissance de soi opère comme un processus de revalorisation de la personne et de renforcement de l'estime de soi. Le travail s'effectue au travers d'une prise de conscience de ses valeurs, motivations, centres d'intérêt, qualités et atouts transférables en milieu professionnel. Cette démarche autocentrée est une base solide pour la découverte des environnements professionnels existants. A travers l'appréhension des différents milieux de travail, la

personne découvre les métiers pouvant s'y exercer ainsi que les savoir-être attendus en emploi. Cette exploration, associée à la connaissance de soi, l'amène à réfléchir à une ou plusieurs pistes de métiers susceptibles de l'intéresser en fonction de ses attentes et représentations. Il lui apparaît alors nécessaire de se préparer à la phase de l'enquête métier et d'aborder les techniques de communication indispensables à l'élaboration de son autoprésentation auprès de professionnels. Ce parcours complet donne donc la possibilité à la personne de mettre en perspective un ou plusieurs projets alors qu'elle avait intégré les ateliers sans attrait particulier pour le monde du travail et qu'elle y était, de surcroît, réfractaire. Il a pour effet de remotiver la personne et de lui redonner envie, de l'aider à clarifier ses idées et représentations du travail. Il a pour but de la mettre en capacité d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. En clair, de contribuer à l'avancée de son parcours d'insertion.

Repérage des besoins

Après étude, il était ressorti qu'apprendre à mieux se connaître était une thématique qui intéressait un certain nombre d'allocataires désirant mieux se comprendre pour donner un sens à leur présent et à leur avenir. Il a donc été décidé de réaliser des ateliers sur ce sujet. Les thématiques successives n'ont pas été d'emblée proposées, les participants ayant pour la plupart des représentations négatives du monde de l'emploi.

L'inscription à la première session

Chaque référent a identifié dans sa file active les personnes susceptibles d'être intéressées par ces ateliers en fonction de certains critères : la capacité et le désir d'intégrer un groupe, l'engagement de participer à tous les ateliers, la ponctualité et l'assiduité. Les profils sélectionnés étaient hétérogènes en termes d'âge, de niveau d'études et d'expérience professionnelle. D'abord reçues en entretien individuel par la CIP, les personnes ont confirmé leur adhésion à l'issue d'un délai de réflexion.

L'inscription à la deuxième session

Tandis que se terminait la première session, les participants, motivés par les apports de la connaissance de soi, ont manifesté la curiosité et le souhait d'explorer les différents environnements professionnels. C'est ainsi que la deuxième session d'ateliers a été créée, avec l'arrivée de deux personnes supplémentaires.

L'inscription à la troisième session

Forts de leurs apprentissages et découvertes, investis par une capacité à se projeter, les allocataires ont désiré enchaîner avec une troisième session d'ateliers sur le projet professionnel, mis en place dans la foulée.

Les entretiens individuels

Chaque participant a bénéficié au moins d'un entretien individuel par session. Au cours d'échanges approfondis, ils ont pu faire des points utiles sur leur situation et aborder les doutes ou difficultés rencontrés. Ces temps ont consenti de revenir sur le contenu pédagogique en cas d'incompréhension. Des évaluations de tests de personnalité au travail (test de Holland) ont été également restituées et débattues.

Le déroulé des ateliers

Les groupes constitués étaient de 6 à 8 personnes, encourageant par leur taille la transmission pédagogique et les relations interpersonnelles. Pour la première session, les groupes se sont réunis sur 8 ateliers, à raison de deux après-midi par semaine. La deuxième session a comporté 8 autres ateliers selon les mêmes modalités. La troisième session a comporté 7 ateliers.

Aucune défection ne s'est produite, en dehors d'une personne sortie du dispositif du RSA. Les séances étaient élaborées selon deux temps : un temps théorique et un temps dynamique. Le temps théorique d'information et d'apports de connaissances permettait d'enclencher le temps dynamique qui incluait des mises en situation, du travail en sous-groupes et des jeux de rôle.

A chaque séquence, un retour sur la séance précédente contribuait à préciser certains points ou interrogations. Il était important de respecter ces temps d'intégration afin de développer l'auto analyse et la synthèse personnelle. Les travaux réalisés en dehors des séances étaient examinés et discutés en groupe avant d'être validés.

Les supports pédagogiques et outils utilisés

La progression pédagogique s'appuie sur des méthodes destinées aux professionnels de l'accompagnement, l'ADVP (activation et développement vocationnel personnel), méthode québécoise éprouvée, ainsi que sur l'Explorama, support de photos

d'environnements professionnels, mis au point par Sylvie Darré, responsable éditoriale des Editions Qui plus est. Ces deux méthodes impliquent que les individus soient à part entière les acteurs de leur parcours d'insertion. Elles impliquent de cheminer en approfondissant ce qui va intéresser la personne sans se soucier du caractère définitif de ses options. Elles proposent des travaux individuels et des travaux de groupe, très interactifs, voire ludiques. Leur caractère accessible, non définitif et non jugeant s'appliquant aux choix ou positions des participants, incite ces derniers à ouvrir leur pensée et leur curiosité. Des mises en perspectives deviennent alors possibles. Le temps laissé à l'exploration, au doute, au questionnement et à d'éventuels retours en arrière rend solide le travail d'intégration réalisé à chaque séquence. Pour les travaux à réaliser entre les séances, des outils, comme des questionnaires de personnalité au travail, de motivation, des autoévaluations ou des supports inspirés du bilan de compétences sont utilisés.

L'évaluation du groupe

A l'issue de chaque série d'ateliers, un questionnaire de satisfaction a été distribué pour évaluer divers critères, tel que l'apport attendu, la pédagogie, l'intervenant, les locaux...

Des indicateurs qualitatifs ont permis la notation individuelle.

Les résultats

Le même groupe a été mené sur les trois sessions, soit sur 25 ateliers. Les participants ont été assidus, ponctuels et impliqués du début jusqu'à la fin. S'est instaurée une belle dynamique de groupe ouvrant sur l'échange, la communication et l'entraide. Les quelques rares absences ont été justifiées.

Pour chacune d'elle, une suite, évaluée en entretien individuel, a été donnée. Une personne a mené un projet dans l'informatique et est en attente d'une formation à Paris Code ; une autre personne a confirmé son projet de rester dans la vente et a effectué une formation en anglais commercial. Une troisième et quatrième personne ont été intéressées par un projet dans les espaces verts et un projet dans l'hôtellerie. En travaillant sur leurs freins, elles se sont rendu compte qu'il serait prématuré de se lancer dans la recherche d'emploi sans approfondir au travers du collectif la communication et le développement de l'estime de soi par une prestation de remobilisation par le théâtre. Une cinquième personne, graphiste, a eu envie de monter en compétences et a par la suite postulé, puis intégré un chantier d'insertion comme développeur multimédia. Une sixième personne,

psychologue clinicienne en activité partielle, a eu envie d'élargir ses compétences vers l'insertion professionnelle des personnes handicapées et est actuellement en train de réaliser des enquêtes métier auprès de structures médico-professionnelles. Quant à la septième personne, face à ses difficultés pour aborder le monde de l'entreprise, elle a préféré opter pour un projet visant au statut d'auto entrepreneur dans des services de location de véhicules. Une orientation vers la BGE devrait se poursuivre.

De réels changements se sont opérés chez ces personnes. On peut affirmer aujourd'hui que ces ateliers ont participé de la construction du parcours individuel, de la mise en évidence de freins bloquants à prendre en compte, et surtout de la potentialisation des atouts et de l'envie d'avancer.

Sur le souhait des participants, SIS va proposer des rencontres informelles afin de favoriser le lien social.

Il est également important de souligner que Mme Chadelat a participé aux modules d'Activ'action en fin d'année 2018. Le but étant d'adapter ses ateliers à notre public. Elle envisage de poursuivre en 2019 afin d'avoir une lisibilité sur tous les modules proposés.

➤ **Le groupe de parole** d'½ journée par mois sur 9 mois est animé par Muriel RANDIER, référente unique d'insertion, psychologue. Ce sont les bénéficiaires qui proposent les thèmes qu'ils souhaitent aborder en lien avec l'emploi et le RSA (passé, présent et avenir).

L'objectif de ce groupe est de permettre un échange aux allocataires, centré sur la question du travail. Ce cadre respectueux et bienveillant leur permettra progressivement de reprendre une place en tant que sujet au sein d'un groupe. Exprimer ses difficultés, évoquer des expériences passées, se confronter à ses craintes, à ses doutes tout en étant écouté, considéré, permettra à chacun de se réapproprier le contrôle sur son parcours qui peut parfois lui donner l'impression de lui avoir échappé.

Ce temps d'échanges au fil des séances, permet de s'autoriser à s'exprimer sur l'idée d'un retour vers une vie professionnelle, reprendre confiance dans ses capacités à pouvoir (re)-travailler, renforcé par le regard étayant de l'autre.

Cette dynamique encourage chacun à remplacer les angoisses liées au travail par une mise en action qui peut favoriser le retour vers l'emploi. La communication restaure le lien entre soi et l'autre, engendre une reconnaissance mutuelle ce qui est plaisant et valorisant.

L'entraide développe l'empathie, se mettre à la place de l'autre ; et pourquoi pas ponctuellement à la place d'un recruteur imaginaire. La prise de conscience des exigences auxquelles il doit faire face, peut aider à y répondre en tant que candidat.

L'inscription au groupe

Les allocataires sont informés via un affichage en salle d'attente et les référents les informent. Ce groupe est proposé depuis 4 ans et est composé de 6 à 7 participants.

Le déroulé du groupe

Au début de chaque séance, différentes thématiques sont évoquées qui concernent aussi bien le passé avec des expériences professionnelles vécues, le présent avec ses interrogations et ses doutes quant au futur.

Evaluation

Les personnes reconnaissent que ce groupe leur apporte une dynamique de recherche d'emploi. En effet, au fil des séances, certains participants se sont retrouvés à l'extérieur de SIS pour échanger sur l'élaboration de CV et la recherche d'idées de métiers. Certains se sont même accompagnés dans le dépôt de candidature spontanée.

On peut noter que pour la plupart, beaucoup de freins d'insertion professionnelle ont été levés. Les allocataires évoquent les changements qu'ils ont pu observer, aussi bien dans la participation et que dans la motivation à la recherche d'emplois. Certains disent se sentir soutenus par le groupe et apprécient les conseils.

➤ **L'information collective mensuelle** s'adresse à toutes les nouvelles personnes accueillies à SIS. Son objectif est de présenter l'association et le dispositif du RSA (droits et devoirs), ainsi que les aides existantes auxquelles les personnes peuvent prétendre. Elles

sont animées par Leyla Monchecourt, assistante de service social. En 2018, 108 allocataires ont été conviés et seulement 32 y ont participé, soit 30%.

Il est toujours difficile de mobiliser les personnes sur ce type d'action non obligatoire. Pour la première année nous sommes toutefois satisfaits de ce résultat et réfléchissons à la manière dont nous pourrions capter plus de personnes en 2019.

V. L'ACTION DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION AUPRES D'UN CHEZ SOI D'ABORD

Pour la première fois SIS a réalisé une nouvelle action, financée par Maison Blanche. Grâce à l'intervention au forum du rétablissement, SIS a été sollicitée pour coanimer une formation auprès des professionnels de Un Chez Soi d'Abord. 20 personnes étaient présentes

L'objectif était de renforcer et transmettre des connaissances sur le cadre de pensée des approches de rétablissement et de remobilisation. Il devait également permettre de mieux comprendre l'impact du trouble mental et comment réussir à sortir du déni pour responsabiliser et redonner le pouvoir d'agir aux personnes confrontées à la maladie psychique. Notre mission était donc de donner des axes de travail pour amener les personnes accompagnées à lever les freins d'insertion sociale et professionnelle.

La formation a eu lieu durant deux jours à raison de 14 heures et a été facturée 691,60 €.

VI. LE PARTENARIAT

Les partenaires avec lesquels SIS travaille dans le cadre du dispositif RSA sont multiples et sans ce maillage, l'association ne pourrait pas répondre parfaitement aux objectifs de l'accompagnement psychosocial, social et professionnel.

- **Le bureau du RSA** qui permet de répondre à nos questions financières, juridiques et administratives.
- **Les partenaires associatifs que SIS rencontre lors de sa participation aux équipes pluridisciplinaires mensuels.** Ces dernières permettent également

d'échanger sur les situations complexes mais aussi sur les pratiques professionnelles de chacun. De même lors des CTV (Commission Technique de Validation) et la commission du FDI (Fond D'Initiatives).

- **Les associations étant dans le lot 3** du marché au même titre que SIS. Ainsi, j'ai rencontré Processus Recherche et APASO avec qui un petit déjeuner a eu lieu entre nos deux équipes.
- **L'association Tonus Emploi et AGORA d'Emmaüs** qui souhaitent une rencontre pour connaître la façon de travailler de SIS.
- **Les équipes administratives des EPI** qui assurent la coordination de nos envois (contrat d'engagement réciproque, réorientation et carence) et répondent à nos interrogations sur certains dossiers.
- **Les travailleurs sociaux parisiens, les professionnels du secteur médico-social et spécifiques selon les problématiques sociales des personnes**, qui exercent dans diverses structures (services sociaux, bailleurs sociaux, SIAO, centre d'hébergement, Fondation Abbé Pierre, les Œuvres Falret, Vivre, Aurore, Groupe SOS...).
- **Les soignants parisiens** qui exercent eux aussi dans différentes institutions (centres médico-psychologiques, hôpital psychiatrique, hôpitaux de Paris, crèches...).
- **Les restaurants associatifs.**
- **Les prestataires qui interviennent dans le cadre du PDI (Plan Départemental d'Insertion).**

Cette année, en tant que nouvelle directrice, j'ai sollicité les responsables des EPI et des pôles accompagnement afin de les rencontrer, ainsi que leurs équipes pour préciser la manière dont travaillent les professionnels de SIS. Ainsi, je suis intervenue auprès des équipes de l'EPI Italie, Moisant et Minimes. Et je me suis entretenue avec les responsables des EPI Minimes, Flandre et Moisant.

D'autres rencontres ont également eu lieu pour étendre notre réseau partenarial et réfléchir à des partenariats :

- **L'Elan retrouvé**, avec qui une convention a été signée.
- **L'Association Vivre.**
- **Le CHRS Buzenval.**
- **Le CSAPA de Montreuil.**
- **Le CLSM de Fontenay-sous-Bois** où j'ai présenté le dispositif parisien du RSA et où j'ai pu sensibiliser les professionnels aux questions de santé mentale, avec l'appui de Mme MAILLOT.

Au nom de SIS j'ai également pu participer et témoigner dans le cadre de forums / conférences :

- **Le forum de rétablissement** où j'ai pu témoigner de notre expérience et de la manière dont nous accompagnons les allocataires du RSA. Mme MAILLOT a présenté l'animation du groupe de rétablissement et de remobilisation à SIS.
- **Le forum emploi accompagné** afin de connaître les modalités d'action et de rencontrer d'autres partenaires autour de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- **La 5^{ème} rencontre scientifique de la CNSA** : de l'expérience à l'expertise, mieux mobiliser les savoirs expérientiels.

Enfin, j'ai participé à une étude européenne menée par le laboratoire de Maison Blanche auprès de professionnels du secteur médical, médico-social et social, de Paris, Porto et Madrid, portant sur l'accompagnement sanitaire et socioprofessionnelle des personnes ayant des problèmes d'addictions. Les résultats paraîtront en 2019.

La CIP a participé au séminaire OPPELIA, association de soins et de prévention en addictologie, qui porté sur « coordonner et évaluer le parcours des usagers ». Elle a également été présente au Forum Rebondir afin de rencontrer les partenaires et présenter leurs actions en réunion d'équipe.

VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Après une année de réflexion, de rencontres partenariales et d'interventions auprès des professionnels du secteur social et médico-sociale, SIS souhaite se positionner comme expert d'un accompagnement spécialisé auprès de publics ayant des problématiques en santé mentale.

Les axes de développement porteront sur :

- La sensibilisation au handicap psychique auprès des professionnels accompagnants des publics fragiles. L'objectif étant de les informer, de les conseiller, et de leur apporter notre expertise technique et les aider à soulever cette problématique avec les personnes accompagnées.
- L'intervention auprès d'étudiants en travail social afin de les sensibiliser au problème de santé mentale avec le témoignage de pairs aidants.
- La proposition de groupes de rétablissement et de remobilisation au sein de services accompagnants des personnes ayant des troubles psychiques.
- La co-animation avec Maison Blanche d'une formation de sensibilisation auprès de professionnels qui accompagnent des personnes ayant des troubles psychiques.
- L'intervention dans le cadre du DU « rétablissement en santé mentale, soins et accompagnement de la précarité à l'inclusion sociale », module 5 sur l'emploi.
- La mission d'accompagnement des personnes ayant des problématiques en santé mentale et/ou d'addictions, suivies dans le cadre de leur procédure d'expulsion par l'Espace de Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre. Ce projet se décompose en 3 parties : la sensibilisation des professionnels durant 2 jours, l'analyse des situations repérées et la rencontre des personnes.
- Le positionnement de SIS sur des projets d'emploi accompagné.

Ces axes coïncident avec les préconisations du rapport sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA rendu au premier ministre en août dernier. Les actions que SIS souhaite développer sont donc cohérentes. Ainsi, afin de ne pas rompre l'accompagnement lors de la signature d'un contrat de travail par le bénéficiaire, SIS souhaiterait proposer une action d'emploi accompagné pour les allocataires du RSA.

De plus, les objectifs du projet d'établissement vont être réalisés avec notamment, la mise

en place d'un règlement intérieur, la révision des statuts de SIS, la réalisation d'un questionnaire à l'attention des bénéficiaires afin de les impliquer dans la vie associative, la continuité des ateliers collectifs et la création de nouveaux.

SIS est de nouveau repérée comme une association spécialisée et dont le professionnalisme est reconnu. Des partenaires sociaux nous sollicitent sur des situations complexes afin d'avoir notre regard et avis.

Enfin, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration et l'équipe de SIS de m'avoir fait confiance et du travail collaboratif réalisé en 2018. Je remercie l'équipe de la DASES avec qui les échanges ont été constructifs. Et je n'oublie pas les bénéficiaires avec qui j'ai pu m'entretenir et que je côtoie régulièrement.